

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 21 février 2017

Membres votants présents

> Représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est et/ou dans les établissements membres

■ Professeurs et personnels assimilés des universités – A1

- Jean-Luc DUBOIS-RANDE (avec procuration d'Ali FEHRI, personnalité qualifiée, AP-HP)

■ Professeurs et personnels assimilés des autres établissements – A2

- Frédéric DE CONINCK (avec procuration de Reynald PAIN, représentant du CNRS)

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des universités – B1

- Marie-Albane DE SUREMAIN (avec procuration d'Olivier MONTAGNE, représentant de l'UPEC)
- Philippe THIARD (avec procuration de Nacima BARON, collègue A1)

■ Autres enseignants-chercheurs, enseignants, personnels assimilés des autres établissements – B2

- Thierry GRANDPIERRE (avec procuration, en cours de séance, de Jean-Luc DUBOIS-RANDE, collègue A1)

> Représentants des autres personnels exerçant leurs fonctions dans Université Paris-Est ou/et dans les établissements membres

■ Autres personnels des universités – C

- Agnès NTEP
- Fabrice LORRAIN

■ Autres personnels des autres établissements – D

- Alain DROUET (avec procuration de Véronique BOUTEILLER, collègue B2)

> Représentants des usagers qui suivent une formation dans Université Paris-Est ou dans un établissement membre

■ Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent – E

■ Usagers doctorants – F

- Adrien FRONTENAUD
- Rémi LE GALL

> Personnalités extérieures

- Geneviève SERT, Conseil départemental de Seine-et-Marne
- François CHAIGNON, IDRRIM
- Philippe ROY, Cap Digital

> Personnalités qualifiées

- Stéphane JAMAIN, Inserm
- Franck JUNG, EIVP (avec procuration d'Amina SELLALI, personnalité qualifiée, EAV&T)

> Représentants des établissements membres

- CNRS : Reynald PAIN (a donné procuration à Frédérick DE CONINCK) représenté par Olivier Gautier
- ENPC : Armel DE LA BOURDONNAYE représenté par Gilles ROBIN
- ENVA : Christophe DEGUEURCE représenté par Renaud TISSIER
- ESIEE Paris : Dominique PERRIN (avec procuration de Faten HIDRI, personnalité extérieure, Conseil régional d'Ile-de-France)
- IFSTTAR : Hélène JACQUOT-GUIMBAL (avec procuration de Florence POIVEY, personnalité qualifiée, MEDEF)
- UPEM : Gilles ROUSSEL (avec procuration de Muriel JOUGLEUX, collègue A1)

Président d'UPE : Philippe TCHAMITCHIAN (avec procuration d'Andrée SURSOCK, personnalité qualifiée, European University Association)

Membres invités présents

> Invités de droit avec voix consultative

- Rectorat de Créteil : Marie-Louise COFFRE (représentant Béatrice GILLE, rectrice de l'académie de Créteil, chancelière des universités)
- UPE : Vincent BENAVENT, secrétaire général
- UPE : Nelly TOCKO, agent comptable

> Autres invités

- UPE : Monika BLANC, responsable affaires générales
- UPE : Claire JULLIEN, chargée des affaires institutionnelles et juridiques
- UPE : Flora SANCHEZ, directrice de cabinet et de la communication

Invité de droit excusé

- DRRT pour la région Ile-de-France : représenté par Samuel GUIBAL

Membres absents et excusés

- Professeurs et personnels assimilés des universités (A1) : Nacima BARON, Muriel JOUGLEUX
- Professeurs et personnels assimilés des autres établissements (A2) : Nadia HADDAD
- Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés des autres établissements (B2) : Véronique BOUTEILLER
- Représentants des autres personnels des universités (C) : Laurent ALIBERT
- Usagers étudiants en licence ou master ou équivalent (E) : Mathieu CARON, Mihai GUYARD

- Usagers doctorants (F) : Amithisse MONNET
- Personnalités extérieures, représentants des activités économiques et des collectivités territoriales : Thomas BOREL (Leem), Faten HIDRI (Conseil régional d'Île-de-France), Jeannick LE LAGADEC (Conseil départemental du Val-de-Marne)
- Personnalités qualifiées : Ali FERHI (AP-HP), Florence POIVEY (Medef), Amina SELLALI (EAV&T), Andrée SURSOCK (European University Association)
- Établissements membres : Olivier MONTAGNE (UPEC)

Membres invités absents et excusés

- UPE : Matthias BEEKMANN (président du Conseil académique)

► Le président d'Université Paris-Est ouvre la séance à 14h07.

Le Conseil d'administration délibère valablement si la majorité des administrateurs en exercice est présente ou représentée. Le nombre des administrateurs étant de 39 et le nombre d'administrateurs présents ou représentés en début de séance s'élevant à 30, le quorum est atteint.

Point d'information :

Le Président indique que l'audition I-SITE s'est bien déroulée le 20 février 2017. Les résultats sont attendus le 24 février, à l'issue d'une réunion interministérielle prévue à 17h00.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2016

Le compte rendu de la séance du 6 décembre 2016 du Conseil d'administration de la Communauté d'universités et établissements (Comue) Université Paris-Est est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

<h3>Première délibération</h3>

<p>Le Conseil d'administration approuve le compte rendu de la séance du 6 décembre 2016.</p>
--

Cette délibération a été approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS D'UPE

L'agent comptable présente le compte financier 2016 correspondant à l'exécution budgétaire de l'année et l'analyse de la situation financière globale d'UPE. Elle rappelle qu'un gestionnaire comptable et financier a été recruté pour limiter le risque lié à l'activité du service qui ne comprend que peu de personnels.

L'année 2016 a été profondément marquée par les difficultés liées à la mise en production d'un nouvel outil Sifac expérimental. Aussi, le suivi de la comptabilité budgétaire dans le nouvel outil a été relativement complexe. Les états de comptabilité budgétaire issus de Sifac ont du faire l'objet d'un retraitement manuel.

Par ailleurs, de nombreuses factures ont été prises en charge sur le mois de décembre, entraînant un défaut d'encaissement et un décalage en comptabilité budgétaire entre la prévision et la réalisation.

Ce décalage met en évidence un risque budgétaire important, une fragilité. De même le modèle de conventionnement actuel ne permet pas en l'état de répondre aux besoins de l'établissement quant aux encaissements des recettes.

L'exécution de l'exercice 2016 arrête:

- un solde budgétaire négatif de 1 435 237€ ;
- un prélèvement sur la trésorerie de 2 725 245€ ;
- un résultat comptable positif de 70 901€ ;
- une capacité d'autofinancement de 256 624€ ;
- un apport au fonds de roulement (FDR) de 302 374€ ;
- un niveau de fonds de roulement de 1 585 893€ ;
- un niveau de besoin en fonds de roulement (BFR) de -2 527 942€ ;
- un niveau de trésorerie de 4 113 835€.

L'année 2016 permet de reconstituer un fonds de roulement qui couvre 45 jours de charges courantes. La situation reste toutefois fragile et il est important que toute dépense engagée puisse être financée.

Le BFR reste élevé compte tenu des fonds encore reçus dans le cadre des opérations sur recettes fléchées.

Comme les années précédentes, UPE n'a pas connu de difficultés de trésorerie. Toutefois, l'établissement devra cartographier un risque de rupture de trésorerie et mener une réflexion sur un plan d'action.

La Comue devra tenir compte des résultats du compte financier et du décalage de flux dans l'élaboration de son budget rectificatif en GBCP. La préparation budgétaire et une bonne exécution représentent des enjeux majeurs pour l'établissement dont l'activité croît.

Points forts :

- une situation de trésorerie qui reste correcte cette année ;
- un apport au fonds de roulement et une CAF positive ;
- la volonté de mise en œuvre du contrôle interne comptable et financier et la mise en place de la GBCP ;
- une prévision budgétaire performante.

Points faibles :

- l'absence de marges de manœuvre, un équilibre économique précaire ;
- un modèle de conventionnement qui connaît des limites ;
- un solde budgétaire négatif en lien avec le décalage des flux ;
- un outil Sifac nécessitant des adaptations, des compétences spécifiques et une formation des services support avec des ressources limitées ;
- une trésorerie qui a diminué ;
- une fragilité financière, structurelle et organisationnelle.

M. Thiard souligne la clarté de l'analyse faite par Mme Tocko. Il s'interroge sur le déficit constaté et demande à identifier les causes pour envisager la ventilation du déficit. La façon d'approcher la

difficulté structurelle évoquée doit permettre de limiter les risques. Il se demande s'il y a eu une « surbudgétisation » en matière de masse salariale. Mme Tocko indique qu'en ce qui concerne les doctorants, il y a eu un report sur l'année 2017, il figurera dans le budget rectificatif. Par ailleurs, il y a eu un décalage en matière de conventionnement : certaines factures ont été émises en janvier, ce qui a eu des incidences sur le bilan. La procédure de recouvrement a quant à elle été impactée par l'absence d'un collaborateur.

Le Président rappelle que la question du recrutement d'un agent sur l'activité financière a été évoquée lors du Conseil d'administration de septembre 2016. Il souligne que certains recrutements n'ont pas pu être réalisés faute de candidatures, et que l'inscription de certains doctorants s'est faite tardivement.

Les règles comptables imposées par la GBCP revêtent une lourdeur extrême au regard de l'activité d'UPE, elles risquent en effet de complexifier la gestion de projets.

Le Président indique qu'il n'y a pas problème de trésorerie à prévoir, en particulier en cas d'obtention du projet I-SITE. À défaut, les éventuels problèmes n'interviendraient qu'en 2019. Du point de vue de l'état financier de l'établissement, il n'y a pas de risque. En revanche, l'outil de gestion et l'allongement du délai de paiement restent des questions à traiter.

Vincent Benavent, secrétaire général d'UPE, identifie différents axes d'amélioration :

- les allocations doctorales doivent être régularisées en fin d'année ;
- capacité à répondre aux obligations liées à l'activité budgétaire et financière : cette année, il a fallu suivre au mieux le budget voté, il y a donc eu un allongement des délais de paiement. Les opérations d'encaissement et de décaissement doivent être préparées. UPE engage un travail de fond à ce sujet, notamment en revoyant les processus internes et en identifiant les points d'amélioration à envisager ;
- à l'heure actuelle, il y a une seule personne pour gérer le budget, ce qui génère un risque important sur le pôle financier. Le triptyque « service financier - agence comptable - ressources humaines » doit être renforcé pour que les comptes financiers de 2017 présentent un plus faible décalage.

Mme de Suremain demande si un lissage pourrait être envisagé en 2017 pour corriger le déséquilibre. Mme Tocko répond que ce ne sera pas possible. Le Président indique que les produits à recevoir au titre de l'exercice 2016 ne figureront pas dans la balance budgétaire 2017, ils se situent dans la comptabilité patrimoniale de 2016 au titre de produit à recevoir.

Elle se demande aussi si élever le fond de roulement à un seuil supérieur au seuil prudentiel est judicieux. Mme Tocko répond que ce serait un risque pour UPE de ne pas bénéficier de 45 jours.

Deuxième délibération

- 1 - Le Conseil d'administration approuve les comptes financiers d'UPE pour l'année 2016.
- 2 - Le Conseil d'administration approuve l'affectation du résultat net comptable de 70 901 € en réserves.

Cette double délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. PRESENTATION DU BILAN SOCIAL D'UPE POUR 2015-2016

Conformément à la réglementation en vigueur, le bilan social d'UPE a été présenté au comité technique le 27 janvier 2017 et a fait l'objet d'une approbation unanime. Il est donc aujourd'hui soumis au Conseil d'administration, tel que prévu par l'article 7.1.1 du règlement intérieur d'UPE.

Le bilan social récapitule les principales données chiffrées d'UPE en matière sociale, relatives aux frais, à la formation, au temps de travail et aux absences, à l'action sociale ainsi qu'aux activités culturelles et sportives, à la politique menée en faveur du handicap, aux relations sociales.

Il permet de mettre en relief l'activité de l'établissement, en lien avec le premier rapport d'activité 2015-2016 qui avait été présenté au Conseil d'administration le 26 septembre 2016.

Il convient de noter qu'UPE présente plusieurs particularités.

Cet EPSCP dont les statuts ont été approuvés par décret le 11 février 2015 est en structuration progressive, il s'agit donc de son premier bilan social, établi pour l'année universitaire 2015-2016.

Sa population est majoritairement constituée de doctorants (environ 86%), contractuels n'ayant par nature pas vocation à être prolongés et créant un flux annuel entrant/sortant important.

Par ailleurs, son activité est localisée sur quatre sites différents, répartis entre Champs-sur-Marne et Créteil. Ses personnels sont donc soumis à des règles différentes selon les établissements d'accueil.

Enfin, l'organisation de la Comue se fonde sur un principe de subsidiarité administrative : UPE s'appuie sur les établissements membres pour l'exercice de missions telles que la formation permanente des personnels ou encore l'action sociale.

M. Guibal observe que la parité est très importante pour les doctorants. M. de Coninck rappelle que la parité devrait être appréciée au regard des différentes disciplines. Concernant les PIA, M. Lorrain relève un écart entre ETPT et ETP.

M. Thiard propose qu'un paragraphe sur la parité dans les fonctions de gouvernance soit intégré dans le prochain bilan social afin de pouvoir l'étudier à différents niveaux de fonctions de l'établissement. Il souhaite aussi que chaque année, il y ait un focus sur un aspect particulier du bilan social : la population des doctorants par exemple.

Troisième délibération

Le Conseil d'administration approuve le bilan social d'UPE pour 2015-2016.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4. REGLES RELATIVES A L'ORGANISATION ET A LA DUREE DU TEMPS DE TRAVAIL A UPE

Le secrétaire général présente ce document comme constituant un cadre de référence visant à homogénéiser les pratiques et modes de gestion au sein d'UPE, par la formalisation de principes directeurs et le renforcement du caractère collectif du travail. Il s'agit initialement d'une demande des agents d'UPE, c'est pourquoi il a été décidé d'associer étroitement les personnels à cette démarche :

- un groupe de travail a été créé le 27 octobre 2016, et un premier projet de texte a été élaboré ;
- il a été présenté au groupe de travail à l'occasion de la première réunion du 18 novembre 2016, qui a permis de faire évoluer le texte et de le modifier en lien avec les discussions menées ;
- le groupe de travail s'est réuni une seconde fois le 30 novembre 2016 ;
- le projet issu de ces concertations a été présenté à la réunion des personnels du 6 décembre 2016 ;

- il a été encore enrichi par le groupe de travail le 6 janvier 2017 et après diffusion aux personnels le 16 janvier 2017 ;
- les observations du comité technique réuni le 27 janvier 2017 ont été prises en compte, conduisant à la production d'un texte qui a été validé par le comité technique le 10 février 2017.

Il est prévu que la mise en œuvre du texte se fasse progressivement, par diffusion à l'ensemble des personnels puis par identification des priorités, régularisation des situations etc. Par ailleurs, le texte pourra faire l'objet d'évolutions supplémentaires, notamment en termes de simplification et d'adaptation à la réglementation en vigueur.

Il fera l'objet de révisions annuelles présentées en comité technique.

M. Le Gall demande si la note a vocation à s'appliquer aux doctorants contractuels. Le secrétaire général répond qu'il s'agit d'identifier des règles pour les personnels d'UPE qui n'ont pas encore de cadre. Les doctorants sont quant à eux soumis au cadre fixé par l'établissement qui les accueille, bien que rémunérés par UPE. M. Le Gall souligne le manque de visibilité des doctorants sur leurs droits dans un système complexe. Des actions pourront être envisagées en la matière. M. Frontenaud ajoute que le livret d'accueil des doctorants contractuels est très complet concernant leur relation avec UPE.

M. Lorrain demande si les jours de fermeture d'UPE, prévus en annexe 2, s'articulent avec ceux des autres établissements. Le secrétaire général répond que la question pourra être examinée si cela s'avère nécessaire. M Thiard informe en ce sens que les sites de l'UPEC restent accessibles, en cas de fermeture de l'établissement, aux personnes préalablement identifiées. Il s'interroge par ailleurs sur les modalités d'obtention de l'absence pour adoption ou naissance d'un enfant. Mme Jacquot-Guimbal précise qu'elle est conditionnée aux nécessités de service, mais que dans les faits, elle n'est pas refusée.

Quatrième délibération

Le Conseil d'administration approuve les règles relatives à l'organisation et à la durée du temps de travail à UPE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5. APPROBATION DE LA CESSION DE LA MARQUE « UNIVERSITE PARIS-EST » PAR L'ENPC A UPE

La marque « Université Paris-Est » a été enregistrée à l'Institut National de la Propriété Industrielle le 10 janvier 2007 par l'ENPC, sous le numéro national 073 475 830 et pour les classes de produits ou services suivantes :

- n° 16 (produits de l'imprimerie) ;
- n° 41 (éducation ; formation ; divertissement ; activités sportives et culturelles) ;
- n°42 (évaluations techniques concernant la conception (travaux d'ingénieurs) ; recherches scientifiques ; recherches techniques).

La protection de la marque est valable 10 ans, soit jusqu'au 10 janvier 2017. Elle est actuellement renouvelée par l'ENPC auprès de l'INPI.

La Comue souhaite, avec accord de l'ENPC, être titulaire exclusif de la marque « Université Paris-Est ». Pour cela, une procédure de cession doit être organisée, pour un montant de 1 euro. Elle doit être validée en amont par le Conseil d'administration. Il est entendu qu'UPE remboursera les frais préalablement engagés par l'ENPC pour le renouvellement de la marque.

La protection de la marque, donnant l'exclusivité sur son utilisation, est facteur de valorisation et d'accroissement de la crédibilité de la Comue auprès de ses différents partenaires. L'accomplissement de cette procédure lui permet d'être identifiée notamment à travers l'apparition du logo sur l'ensemble de ses actes et opérations de communication, la faisant bénéficier d'une plus grande visibilité sur la scène nationale et internationale au travers de ses projets.

Cinquième délibération

Le Conseil d'administration approuve la cession de la marque « Université Paris-Est » par l'ENPC à UPE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6. VERSEMENT DU SOLDE DE L'ASSOCIATION POLYTECHNICUM A UPE

L'association Polytechnicum de Marne-la-Vallée a été créée en janvier 1994. Cette création s'est suivie de la création en septembre 2001 du GIP Polytechnicum de Marne-la-Vallée dissous en avril 2010 avec dévolution du boni de liquidation au PRES Université Paris-Est. L'association Polytechnicum de Marne-la-Vallée a été dissoute en juin 2011.

Le compte bancaire de l'association Polytechnicum de Marne-la-Vallée présente un solde créditeur de 9 258,27 €. La Comue Université Paris-Est, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, est, par ses statuts, autorisée à recevoir ces sommes dont le versement clôturera le compte de l'association.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver le versement de 9 258,27 € émanant du compte association Polytechnicum de Marne-la-Vallée au bénéfice de la Comue Université Paris-Est.

Cette recette sera inscrite au BR 2017 et comptabilisée comme produit de gestion exceptionnelle.

Sixième délibération

Le Conseil d'administration approuve le versement du solde de l'association Polytechnicum à UPE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

7. REGULARISATION DE LA PROCEDURE DE DEFINITION DE LA REMUNERATION DU PRESIDENT D'UPE : APPROBATION DU MANDAT CONFIE AU CONSEIL DES MEMBRES

En réponse à la sollicitation de Mme la Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités, le Conseil des membres de la Comue Université Paris-Est a proposé en mai 2016 une procédure interne de définition et de rémunération du Président d'UPE.

Cette procédure identifie le Conseil des membres en tant qu'instance de décision sur ces questions. Le Conseil d'administration d'UPE a été informé de la procédure le 23 mai 2016.

Pour mémoire, le compte rendu de la séance du 23 mai reporte que « [...] les modalités de fixation de la rémunération du président d'Université Paris-Est ont fait l'objet d'une proposition par courrier à la Rectrice de la part du Conseil des membres. Celle-ci n'a pas suscité d'observation de sa part et a reçu une réponse favorable du contrôleur budgétaire. »

Formellement, cette procédure conduit à confier un mandat au Conseil des membres. Le Conseil d'administration d'UPE est, dès lors, sollicité en vue de procéder à la régularisation de ce mandat.

Septième délibération

Le Conseil d'administration approuve la régularisation de la procédure de définition de la rémunération du président d'UPE.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

8. SYNTHÈSE DES CONVENTIONS D'UPE POUR L'ANNÉE 2016

En 2016, 112 conventions ont été signées par UPE, contre un total de 145 conventions en 2015.

La diminution constatée en 2016 est notamment due à la spécificité de l'année 2015 : la publication des statuts de la Comue s'est en effet suivie de la signature des conventions d'association. Par ailleurs, on constate une décélération en 2016 du nombre de nouveaux projets des Labex.

Comme en 2015, les trois quarts des conventions d'UPE ont été signées avec les établissements membres et associés.

M. de Coninck souhaite savoir s'il est possible d'envisager un modèle de convention cadre assorti d'un nombre moindre de conventions particulières. Le Président se positionne en faveur d'une simplification de l'activité conventionnelle.

M. Lorrain relève un faible nombre de conventions internationales. Elles sont en effet gérées par les établissements eux-mêmes.

Concernant les conventions avec les collectivités territoriales, M. Thiard demande si la convention entre UPE et le département du Val-de-Marne a été renouvelée. Une réponse sera apportée ultérieurement. Il est proposé qu'un point soit fait à chaque séance du Conseil d'administration sur les nouvelles conclusions ayant été conclues.

9. QUESTIONS DIVERSES

M. Thiard souhaite évoquer le calendrier de préparation du passage aux RCE. Le Président l'informe qu'à l'heure actuelle, il n'y en a pas. L'information complète sur ce point sera donnée au Conseil dès que possible.

À titre d'information, le ministère a été sollicité par UPE sur la question : pour une prise d'effet au 1er janvier 2017, la procédure devait être lancée en octobre 2016. La phase d'instruction et de visite s'est étendue jusqu'à novembre. Ensuite, une phase d'échange a été engagée.

→ La séance est levée à 17h.